Publié le 22/12/2022



ID: 039-243900560-20221220-DCC2022_12_186-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

14 décembre 2022

et qu'elle a été faite le

14 décembre 2022

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 28

Absents suppléés : 4

Absents excusés: 16

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2022 12 186

Objet:

Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage — 39700 DAMPIERRE EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du Mardi 20 décembre 2022

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-deux, le 20 décembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière: Mme Isabelle GUILLOT Louvatange: M. Gérome FASSENET Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Thervay: M. Stéphane ECARNOT

<u>Suppléés</u>: **Gendrey**: M. Gilbert TSCHAINE **Offlanges**: M. Thierry VINCENT **Rouffange**: Mme Laetitia BORRE FROISSARD **Sermange**: M. Claude VUILLEMENOT

Absents excusés: Dampierre: Mme Valérie BENDERITTER Etrepigney: M. Laurent CHENU Fraisans: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY Monteplain: M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE Mutigney: M. Eric DRUOT Orchamps: M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT Ougney: M. Cédric IVANES Ranchot: M. Gérard ROBERT Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Serre les Moulières: M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS Vitreux: M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Emmanuel BARBERET

Procurations de vote:

Mandants: M. Dominique JOLY (FRAISANS), Mme Sophie NIALON (FRAISANS), M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), Mme Barbara PANOUILLOT (ORCHAMPS), Mme Aurélie CHANCENOTTE (ROMAIN), M. Gérard ROBERT (RANCHOT)

Mandataires: M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Marie-Anne LONGY (FRAISANS), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), Mme Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE), Mme Séverine DEVILLE (RANCHOT)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE 3243900560-20221220-DCC2022_12_186-DE

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

- 1. En matière de marchés publics
 - a. Consultations inférieures à 40 000 €
- Marché « Acquisitions de fournitures de bureau » (décision n° 60-2022)

<u>Titulaire</u>: FIDUCIAL BUREAUTIQUE - 29 rue de la Grange - 69337 LYON CEDEX 9

Date de notification : 18 janvier 2022

Montant : prix exécuté sur la base d'un bordereau des prix unitaires et sur un catalogue

Marché « Réfection des terrasses bois surélevés du pôle enfance a Fraisans » (décision n° 61-2022)

<u>Titulaire</u>: FCE SAS — Le Mont — 25270 LEVIER <u>Date de notification</u>: 30 septembre 2022

Montant: 23 676,00 € HT

 Marché « Travaux de mises aux normes électriques dans les bâtiments de la Communauté de Communes Jura Nord » - (décision n° 62-2022)

Titulaire: MP SOLUTIONS EURL - 4 rue Richebourg - 39350 GENDREY

Date de notification : 10 octobre 2022

Montant: 31 375,43 € HT

 Marché « Remplacement de l'onduleur SMA STP12000 à la Centrale à Dammartin Marpain » -(décision n° 63-2022)

Titulaire: TERRE ET LAC SOLAIRE - 3 Place Pierre Renaudel - 69003 LYON

Date de notification : 4 octobre 2022

Montant: 2 560,71 € HT

Marché « Acquisition de matériel informatique pour les écoles de la CCJN » (décision n° 83-2022)

Titulaire: XEFI - 56 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY - 39100 DOLE

Date de notification: 27 octobre 2022

Montant: 14 469,19 € HT

 Marché « Acquisition de matériel informatique Bureau/Médiathèque de la CCJN » (décision n° 84-2022)

Titulaire: XEFI - 56 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY - 39100 DOLE

Date de notification : 27 octobre 2022

Montant: 8 339,42 € HT

Marché « Acquisition de goodies » (décision n° 85-2022)

Titulaire: DIMO - RUE DU BOIS DE LA COURBE - 25870 CHATILLON LE DUC

Date de notification : 11 octobre 2022



ID: 039-243900560-20221220-DCC2022_12_186-DE

Montant: 2 407,56 € HT

- b. Marché supérieur à 40 000 €
- Marché « Travaux d'assainissement et d'eau potable sur la CCJN lot 02 : création d'une nouvelle unité de traitement de 350EH – DC4_declaration de sous-traitance » (décision n° 64-2022)

<u>Titulaire</u> : EURL LR TP – 17 rue des Egarés – Hameau Lamarre– 39140 CHAPELLE VOLAND

Date de notification: 3 octobre 2022

Montant : 50 000,00 € HT

 Marché « Travaux d'assainissement et d'eau potable à Vitreux – Lot 2 : Création d'une nouvelle unité de traitement de 350EH – DC4_declaration de sous-traitance » (décision n° 65-2022)

Sous-Traitant: CHABOD CLOTURE ESPACES VERS - 3 rue de l'Eglise - 25270 ARC SOUS MONTENOT

Date de notification : 3 octobre 2022

Montant: 17 545,00 € HT

2. En matière de ressources humaines

- Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 66-2022)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Lya MASSONI JEANDENANT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'ACM à Rans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre la MFR d'Amange, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Clément GRAS, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 67-2022)
- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Enzo COUTOT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'école à Montmirey-la-Ville ;
- 2/ De mettre en place une convention entre la MFR d'Amange, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame FEVRE, Directrice de l'école, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 68-2022)
- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Gabriel BILLARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'école à Montmirey-la-Ville ;
- 2/ De mettre en place une convention entre la MFR d'Amange, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame FEVRE, Directrice de l'école, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 69-2022)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Amélie RYDEN en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Multi Accueil à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre la MFR d'Amange, la stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Adeline LIABAUD, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.



ID: 039-243900560-20221220-DCC2022_12_186-DE



- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 70-2022)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Ambre DE OLIVEIRA en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Multi Accueil à Fraisans;
- 2/ De mettre en place une convention entre la MFR d'Amange, la stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Adeline LIABAUD, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 71-2022)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Liza CARTERET en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'ACM à Montmirey-la-Ville;
- 2/ De mettre en place une convention entre la MFR d'Amange, la stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Marie-Clotilde HANRIOT, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 72-2022)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Justine PASSARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'ACM à Fraisans;
- 2/ De mettre en place une convention entre la MFR d'Amange, la stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Dylan DEGAUGUE, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec la MFR de Salins les Bains (décision n° 73-2022)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Lena BULLAND en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'ACM à Orchamps :
- 2/ De mettre en place une convention entre la MFR de Salins Les Bains, la stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Sabrina DAUMAS, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec la MFR de Salins les Bains (décision n° 74-2022)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Lena BULLAND en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Multi Accueil à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre la MFR de Salins Les Bains, la stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Adeline LIABAUD, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec la MFR de Salins les Bains (décision n° 75-2022)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Nadège NOEL en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'ACM à Fraisans;

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 22/12/2022



2/ De mettre en place une convention entre la MFR de Salins Les Bains, la to 2039-243900560-20221220-DCC2022212_186-DE

de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

- 3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec la MFR de Morre (décision n° 76-2022)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Lise MARTEAU en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Multi Accueil à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre la MFR / CFA DE MORRE, la stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Adeline LIABAUD, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec l'Institution François Cartannaz (décision n° 77-2022)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Léane BELOT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'ACM à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'INSTITUTION FRANCOIS CARTANNAZ, la stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Dylan DEGAUDUE, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec le Lycée de l'Arc (décision n° 78-2022)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Emilie TSCHANTRE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- 2/ De mettre en place une convention entre le LYCEE DE L'ARC, la stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Bruno TSCHANTRE, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec l'IRTS (décision n° 79-2022)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Manon VERGUET en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Multi Accueil à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'IRTS, la stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable adjointe, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec le Lycée Emile GALLE (décision n° 80-2022)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Morgan COURROY en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à la Micro Crèche à Salans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre le LYCEE EMILIE GALLE, la stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Alexandre VINIT, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID: 039-243900560-20221220-DCC2022_12_186-DE

Formation avec le CNFPT (décision n° 81-2022)

1/ De confier la formation « Evacuation des locaux et à la manipulation des extincteurs pour répondre aux besoins en cas d'incendie » à l'organisme de formation CNFPT domiciliée 80 rue de Reuilly à PARIS (75578).

2/ De mettre en place une convention entre l'organisme de formation CNFPT et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

> Pour extrait conforme, Le Président, Gérome FASSENET

